

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18217 - 71ÈME ANNÉE

Concertation préalable au projet de loi

Égalité réelle : le PCR a transmis sa contribution

Le Parti communiste réunionnais a adressé sa contribution au débat sur l'égalité réelle le 4 août dernier à Victorin Lurel, parlementaire en mission chargé d'organiser la concertation. Ce 12 août, le PCR a rendu publique son initiative, en communiquant la lettre adressée au parlementaire en mission. Le contenu des propositions sera dévoilé ultérieurement.



Lors du dernier Congrès du PCR, une banderole rappelait les données de la crise sociale à La Réunion. L'espoir ne doit pas être déçu. (photo Toniox)



Le Port, 4 août 2015

Monsieur VICTORIN LUREL
Député, Parlementaire en mission
Ancien Ministre
Assemblée nationale,
126 Rue de l'Université,
75355 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

C'est avec le plus grand intérêt que nous avons accueilli votre appel à contribuer à l'élaboration du projet de loi sur l'égalité réelle annoncé par le Président de la République.

Dans le contexte de la crise multiforme à laquelle sont confrontés les outre-mers, nous sommes convaincus comme vous de la nécessité impérieuse d'ouvrir une nouvelle étape pour leur développement. C'est bien un rendez-vous historique qui nous est ainsi fixé.

Nous avons la conviction que les outre-mers, et notamment La Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane se trouvent aujourd'hui dans une situation analogue à celle ayant précédé la loi du 19 mars 1946 qui a aboli le régime colonial en affirmant (déjà) le principe d'égalité et changé le destin des 4 vieilles colonies.

Dans un monde totalement bouleversé et en rapide évolution, nous avons l'obligation d'ouvrir de nouvelles perspectives et de concevoir pour nos pays une nouvelle voie de développement : la future loi sur l'égalité réelle pourra-t-elle ainsi relever le défi fondamental de notre double intégration à la France et à l'Europe d'une part, et à notre environnement géo-économique d'autre part ?

De la qualité des contributions formulées et de leur réelle prise en compte par le gouvernement dans le cadre d'une approche globale et cohérente, dépendra la réussite de l'initiative : la loi sur l'égalité réelle aura-t-elle une ambition et une portée comparable à celle du 19 mars 1946, ou au contraire se traduira-t-elle par une désillusion ? L'expérience nous enseigne qu'un espoir qui se lève ne doit jamais être déçu.

C'est dans cet esprit que nous vous adressons notre contribution, en espérant que vous lui accorderez toute l'attention qu'elle mérite.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Ministre**, l'expression de notre parfaite considération et de nos cordiales salutations.

Le Co-Secrétaire Général,

Yvan Dejean

Parti Communiste Réunionnais
6 rue du Général Rolland
97460 Le Port
Ile de La Réunion
sec.pcr@orange.fr

Édito

En 1985, La Jeunesse avait pris ses responsabilités

1 985-2015, il y a 30 ans La Réunion accueillait le Festival de la Jeunesse et des Étudiants des Îles de l'Océan Indien. Nos 5 îles étaient représentées. L'emblème reprenait la rosace à 5 pétales du Festival Mondial de la Jeunesse et des Étudiants représentant 5 continents. Le thème principal était : "Océan Indien Zone de Paix". Une chanson fut écrite collectivement avec ce titre, ce qui devint l'hymne du Festival. Ce fut un grand succès et un témoignage de l'amitié entre les peuples des îles.

Cette année-là, 1985, avait été décrétée par l'ONU, "Année Internationale de la Jeunesse". La France et son ministre de la jeunesse n'avaient rien prévu à La Réunion. Le CORJ (Comité d'Organisations pour le Rassemblement de la Jeunesse) profita du vide institutionnel et fit inscrire le festival réunionnais au programme international sous l'égide de l'UNESCO. La thématique de la Paix était un mot d'ordre mondial qui prenait beaucoup d'importance dans l'espace india-océanique, à cause de la militarisation de Diego Garcia et l'existence sur notre sol d'une antenne de réception du réseau américain OMÉGA.

La ville d'accueil était Saint-Louis; le maire Claude Hoarau et la jeunesse de la ville s'étaient beaucoup impliqués. La cérémonie d'ouverture du Festival avait commencé par un magnifique défilé parti de la Place de la Mairie vers le stade de football, où mille jeunes avaient pris place sur le terrain pour exécuter une chorégraphie collective.

Le programme établi sur une semaine avait prévu des activités culturelles, politiques et de découvertes. L'avenir de la Jeunesse était au cœur

des échanges entre les délégations. Les changements étaient intervenus chez voisins. Ils offraient un cadre idéal. La Réunion était particulièrement intéressée car, 3 ans avant, en 1982, nous avions organisé " la Marche de la Jeunesse pour l'Emploi et l'Avenir". Durant une semaine, des centaines de jeunes ont marché depuis Saint-Joseph jusqu'au Port. Une autre branche en avait fait de même depuis Sainte-Rose. Un magnifique rassemblement avait clôturé tout ce programme au Stade Lambrakis du Port. La Réunion n'avait même pas 50.000 chômeurs. La jeunesse voulait prendre sa part dans l'interpellation du gouvernement de l'alternance, un an tout juste après son avènement, en 1981.

La volonté de peser sur le changement avait pris une tournure inédite avec les grandes manifestations lycéennes et collégiennes de 1984. Durant plus d'une semaine, des dizaines d'établissements du secondaire se sont mis en grève pour réclamer la " Bourse aux Boursiers, la cantine gratuite". C'était un aspect de la revendication de l'égalité. Le gouvernement du Premier ministre Fabius fut contraint d'accéder à la demande des Jeunes, et la grève prit fin.

La célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse en 1985, s'est inscrite dans ce contexte de bouillonnement de notre jeunesse. La dernière manifestation eut lieu le 11 novembre à Saint Leu, lors d'une grande Conférence de la Jeunesse. Nous n'avions pas beaucoup de moyens, mais jamais, nous avons eu à déplorer la cacophonie et les humiliations qui ont émergé à l'occasion des JIOI. Nous avons pris nos responsabilités, la France la sienne.

Ary Yée Chong Tchi Kan

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Un an après le discours de François Hollande à Bois-Rouge, à trois semaines d'un conseil des ministres européens de l'agriculture

Les planteurs de canne à sucre vont-ils subir une nouvelle trahison?

La semaine dernière, la Commission européenne a décidé de signer un accord commercial permettant au Vietnam d'importer du sucre roux de canne en Europe. Il viendra concurrencer directement la moitié de la production réunionnaise, vendue sous cette forme en Europe. Cet accord va à l'encontre de la demande de la filière canne, soutenue en principe par le gouvernement français, d'exclure le sucre roux de canne des négociations commerciales de la Commission européenne. Cette décision arrive un an après les promesses de François Hollande dans son discours de Bois-Rouge. Et un après, toujours aucune nouvelle de l'autre engagement : où est la demande de la France pour porter à 128 millions d'euros par an la subvention qu'elle devra verser aux filières canne de La Réunion et des Antilles. Ces faits soulignent l'importance de la démarche du PCR : demander que les revendications de la filière canne-sucre soient défendues avec celles des éleveurs lors du Conseil des ministres européens du 7 septembre.

L'an dernier, un rapport parlementaire avait relayé les revendications du Syndicat du sucre de La Réunion. Lors de son audition à l'Assemblée nationale, le président de ce syndicat avait clairement mis en garde contre la principale conséquence de la fin du quota sucrier en 2017 : la difficulté de trouver des acheteurs pour le sucre de canne de La Réunion. Ce dernier ne sera plus protégé dans deux ans. Il sera d'un part concurrencé par le sucre de betterave produit en Europe, et d'autre part par le sucre roux importé d'Amérique latine et d'autre région du monde.

Les deux engagements

C'est pourquoi le rapport avait avancé deux propositions. La première était l'augmentation de la subvention annuelle de l'État de 38 millions d'euros. Cette somme vise à compenser le déficit de compétitivité du sucre de canne de l'outre-mer par rapport au sucre de betterave. Cela signifie une aide annuelle de l'État de 128 millions d'euros tous les ans à partir de 2017. Cela suppose un accord préalable de la Commission européenne.

La seconde proposition était de demander à la Commission européenne de ne plus ouvrir davantage l'Europe aux importations de sucre roux de canne. En 2014, la Commission avait ainsi accordé un quota d'importation aux pays du Pacte andin et s'apprê-

tail à faire de même avec l'Afrique du Sud. Étant donné que ce marché du sucre roux n'est pas extensible, et que la moitié de la production réunionnaise y est écoulée, toute nouvelle importation est un danger, car ailleurs dans le monde, les coûts de production du sucre roux sont bien plus faibles qu'à La Réunion.

Le gouvernement s'était engagé sur ses deux propositions. Dans son discours prononcé le 21 août dernier à Bois-Rouge, François Hollande avait déclaré qu'il soutenait la demande des 38 millions d'euros supplémentaires et que la France allait faire le nécessaire pour obtenir l'accord de la Commission européenne. Sur le second point, la France avait promis de s'engager pour que la Commission européenne exclue le sucre roux de canne des futures négociations commerciales.

Un an après, le constat est clair. Toujours aucune nouvelle de la demande de hausse de la subvention que Paris devait demander à Bruxelles.

La Commission s'assoit sur une promesse de Hollande

Quant à l'exclusion du sucre roux de canne, le moratoire obtenu avec l'Afrique du Sud aurait pu laisser croire que l'appel de la filière réunionnaise avait été entendu. Mais la semaine dernière, l'Union euro-

péenne a conclu un accord de libre échange avec le Vietnam. Younous Omarjee révèle que la Commission européenne a décidé d'inclure le sucre roux dans cet accord. C'est donc une concurrence supplémentaire pour le sucre de La Réunion. Le député de l'Union des Outre-mer rappelle les efforts menés pour défendre l'exclusion. Cette position devait, en principe, être défendue par le gouvernement français suite aux engagements du président de la République.

Force est de constater le résultat : le sucre de La Réunion devra faire face à une concurrence plus importante en 2017.

Le dernier espoir se situe désormais au niveau des gouvernements car cet accord doit être validé par le Conseil européen. La France arrivera-t-elle à faire entendre la voix de la filière canne de La Réunion face à 27 autres pays ?

En tout état de cause selon Younous Omarjee, la décision de Bruxelles est une bien mauvaise nouvelle pour notre filière canne sucre, attaquée de tous les côtés et victime de l'aveuglement d'une commission européenne qui au lieu de défendre les productions communautaires et les emplois qui en dépendent préfère se soumettre aux dogmes du libre échange en des termes parfaitement excessifs.

C'en est trope !

Francis Yard (1876-1947) et Charles Angrand (3)

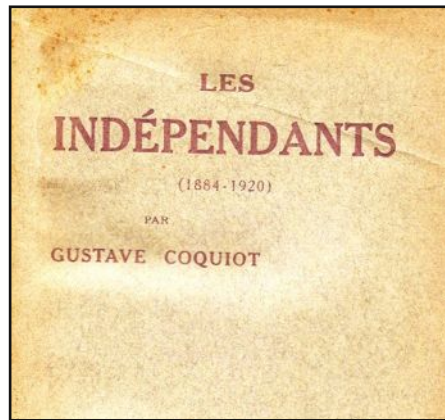
En 1921, Gustave Coquiot dans l'ouvrage qu'il consacre aux « Indépendants (1884-1920) » décrit, dans ce style artiste-relâché qui était le sien, Charles Angrand comme « un bon bougre qui ne connaît comme pas un l'arche de Noë », un « génie familial de la ferme », qui « nous donne à regarder des enfants, des ménagères, des scieurs de bûches et des faces particulières de paysans, qui tiennent délectablement du putois, de la fouine et du rat ». Déjà, on versait dans l'image d'Épinal, le conte et la légende.

Il nous reste des témoignages qui indiquent la façon dont était perçu l'artiste et l'homme à travers les yeux de ses contemporains. Le neveu, qui au décès du peintre touchait à ses 20 ans, le décrit de cette manière (catalogue de la rétrospective Musée-Château de Dieppe) : « un petit homme au regard clair, coiffé d'un chapeau de feutre bosselé, d'où s'échappent des volutes de cheveux blancs ; le visage souligné d'une courte barbe poivre et sel, l'artiste porte sous sa veste un chandail blanc à col roulé et des guêtres montant jusqu'au dessous du genou. Cette vêtue (précise-t-il) paraissait, au début du siècle, quelque peu insolite. »

Madame Varin, Saint-Laurentaise, née en 1896, adolescente, le « voyait passer le soir, grand solitaire », « même par temps d'orage, il recherchait la lumière, <les ciels changeants, les coins de nature, les groupes d'arbres> [expressions précédemment utilisées par le neveu] et partait souvent pour une longue randonnée. Il était toujours seul et ne fréquentait personne dans le bourg. Coiffé d'un chapeau et enroulé dans une grande cape, je me le rappelle très bien avec son pantalon bleu, très étroit au bas. » Elle ajoute : « Il n'était pas pratiquant, mais assistait à tous les enterrements. Et je me souviens d'un fait extraordinaire : une personne avait été trouvée sans vie dans un champ des environs sans aucun papier. Le docteur Périer constata le décès et l'inhumation eut lieu le lendemain. Il y avait trois personnes à l'office religieux, le docteur, la garde champêtre et M. Angrand. Cela m'avait frappé ! ». Ces souvenirs précèdent l'année 1913, avant que l'artiste ne quitte le bourg. Ce qui fait qu'Angrand passait auprès des villageois pour un originaire, cela tenait à 3 aspects : sa tenue

vestimentaire, son côté « taciturne », et la rupture qu'il voulait ferme avec les usages de la vie mondaine.

« Par chez nous », la revue littéraire et artistique rouennaise, dans son numéro de février-mars 1921, 4 ans avant la publication du recueil de Yard, dressait sous la plume de Pierre Wolf un portrait similaire : « En le voyant marcher, un peu courbé, par les rues de Rouen, sous son feutre américain, avec sa houppelande grise, vous l'avez peut-être pris pour un vieux berger normand. Aux jours de cérémonie ou de vernissage lorsque la houppelande fait place au pardessus bleu pincé à la taille et descendant longuement jusqu'aux guêtres blanches, il vous a paru plaisant d'évoquer le costume pittoresque d'un 'demi-solde' ». Avec ça, « un visage ridé comme à l'eau forte, couronné de cheveux blancs, barré d'une forte moustache, allongé d'une barbiche ».



Les Indépendants (1884-1920) par Gustave Coquiot, éditions Librairie Ollendorff

« Houppelande » est le mot qu'emploie l'écrivain. La houppelande, rappelons-le, est le manteau ample et long des bergers. Ils n'étaient guère nombreux en Normandie à cette époque. Anachroniques, ils semblaient sortir d'un passé révolu, un peu comme Angrand scrutant les ciels troubles au détour d'un chemin creux, tout chargé du savoir mystérieux que lui accorde Yard.

Cet étrange homme accoutré comme un berger, on le voit se baisser, et choisir bizarrement des pennes de pigeon sur le pavé, non loin de la cathédrale, il intrigue. Il fait probablement jaser par son accoutrement, on imagine les écoliers se re-

tourner sur ce vieil homme dont on ignore l'usage qu'il peut faire des plumes qu'il ramasse avec soin pour les glisser dans sa poche (destinées en fait à étaler la poudre du pastel sur le croquis), cet homme-là, si atypique si savant des choses de la nature, si fin connaisseur en couleurs, avait des allures de sorcier, assurément.

Dubosc écrit en effet ceci dans son article intitulé « La Sorcellerie normande » du 3 octobre 1922 : « 'Berger vaut Sorcier' disait la sagesse normande. Ils connaissent et observent la tombée du soir, les couchers du soleil, l'éclat des belles nuits d'été et la marche des astres scintillants, le cours changeant des saisons qui se déroule. Isolés en leurs cabanes roullantes, les bergers y ont acquis dans les livres, quelques notions de médecine en expérimentant sur leurs troupeaux. Ils connaissent la vertu des herbes et des plantes, des 'simples' qu'ils ont appris à cueillir. Il n'en faut pas plus pour que les Bergers passent pour posséder les clefs de la magie, les pratiques ténébreuses de la sorcellerie, et l'alliance avec tous les esprits transfuges de l'ordre céleste. Il faut lire dans les pages de 'L'Ensorcélée', de Barbey d'Aureville, l'admirable analyse qu'il a tracée des bergers de Basse-Normandie, 'contemplatifs, vagabonds et mystérieux' ». Trois adjectifs qui ne pouvaient que convenir aux yeux un peu lointains des contemporains de Charles Angrand.

Il ne manque pas de passer pour un fou, un asocial, ou un sorcier celui qui ne se conforme point aux convenances de la vie sociale. L'excentricité passe vite pour une marginalité en province.

Francis Yard a donc paré Angrand des pouvoirs que l'opinion prêtait aux bergers auquel il ressemblait tant, sans compter qu'il faisait une pierre 2 coups en intitulant son poème « Clair de lune » qui était le nom d'un cabaret près de la place Saint-Paul où se rencontraient jusqu'en 1893 les jeunes artistes...

« Ces chères ombres éternelles,
Ce sont mes âmes par milliers...
Leurs regards me sont familiers,
Et leurs présences – fraternelles »
sont les derniers vers du poème.

Jean-Charles Angrand

Avec mes filles.

Sur les podiums internationaux, des sportifs réunionnais ne brandissent pas le drapeau français mais un emblème réunionnais

Pourquoi pas un drapeau réunionnais aux Jeux des îles de l'océan Indien ?

En 2011, les Jeux du Pacifique avaient lieu en Nouvelle-Calédonie. Le Quotidien d'hier indique que le drapeau français a été prié de céder la place à celui de la Nouvelle-Calédonie, et que les sportifs de la Polynésie, de Wallis et Futuna avaient un emblème qui n'était pas celui de la France. Cela prouve bien qu'il est possible d'éviter de fournir un prétexte de politisation à la plus grande manifestation sportive de l'océan Indien.

Aux Jeux des îles de l'océan Indien, le gouvernement français a choisi de politiser cette manifestation sportive. Il a pour cela instrumentalisé les sportifs mahorais. En juin dernier à Mayotte, le Premier ministre avait soutenu l'idée que les membres de la délégation de l'île devaient voir monter le drapeau français en cas de victoire, et faire jouer l'hymne français.

Ces déclarations étaient un appel à remettre en cause la Charte et le règlement des Jeux des îles. Ces documents sont issus de nombreuses heures de travail. Ils sont l'œuvre du mouvement sportif qui a réussi à obtenir le consensus pour que des athlètes ne soient pas exclus de la plus importante manifestation sportive de notre région.

2011, aucun problème

La Charte et le règlement ont donc permis à une délégation de Mayotte de participer aux Jeux, malgré le différend opposant la France aux Comores, aux Nations-Unies et à l'Union africaine au sujet de sa volonté d'administrer Mayotte. L'ONU considère en effet que le scrutin d'autodétermination de 1974 a donné pour résultat l'indépendance des 4 îles de l'archipel des Comores, et refuse de reconnaître tous les scrutins organisés à Mayotte par la France depuis cette date. Autrement dit, au regard de la communauté internationale, le statut de Mayotte n'a jamais changé depuis 40 ans.

La France a une autre vision. Pour que les sportifs mahorais puissent participer à la grande fête des Jeux, le consensus a été d'autoriser une délégation mahoraise sous le drapeau des Jeux des îles. Lors des Jeux de 2011 aux Seychelles, l'appli-



La Réunionnaise Johanne Defay portée en triomphe le 2 août après sa victoire à US Open de Surf, avec un drapeau réunionnais. Un drapeau réunionnais pour célébrer la victoire d'un sportif réunionnais, cette idée progresse dans des compétitions en dehors de La Réunion. (Photo: WSL)

cation de la Charte et du règlement n'avaient pas posé de problème sur ce point, et personne n'avait entendu de la France protester.

2014 : la politisation

Mais cette année, les Jeux des îles ont eu lieu sur un territoire placé sous la souveraineté de la France. Et les déclarations du Premier ministre français ont été suivies d'effet. Le 1er août lors de la cérémonie d'ouverture, contre toute attente, un drapeau français a été placé devant la délégation de Mayotte. Cette violation de la Charte a entraîné le départ des sportifs comoriens. Quelques heures plus tard, le gouvernement des Comores suivait le mouvement et demandait le retrait

de la délégation de son pays des 9e Jeux des îles. Le 3 août, la délégation des Comores expliquait sa position à la presse et s'excusait auprès de la population réunionnaise. Le lendemain, elle prenait l'avion pour Moroni.

La violation de la Charte lors de la cérémonie d'ouverture allait être le point de départ de toute une série d'incidents. Pour éviter tout nouveau acte ne respectant pas la Charte, le Comité international des Jeux a choisi de remplacer les drapeaux et hymnes nationaux par ceux des Jeux lors des remises de médaille. Pour les délégations invitées, l'application de cette règle était à géométrie variable : une athlète malgache s'est ainsi vue arrachée le drapeau de ses mains, tandis que trois sportifs mahorais ont pu poser sur le podium avec un

drapeau français.

Quid du drapeau français aux Jeux du Pacifique ?

Des collectivités sous souveraineté française participent à d'autres Jeux de dimension régionale. C'est le cas de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie et de Wallis et Futuna qui vont aux Jeux du Pacifique, ouverts à 22 pays. Il est intéressant de constater la manière dont les organisateurs de ces Jeux ont traité la question du drapeau français.

Dans son édition d'hier, le Quotidien rappelle que lors des Jeux du Pacifique organisé en 2011 en Nouvelle-Calédonie, il avait été essayé d'imposer le drapeau français aux côtés de celui de la Nouvelle-Calédonie. Cette tentative a été rapidement mise en échec. Les sportifs de la Nouvelles-Calédonie étaient derrière le drapeau de la Nouvelle-Calédonie, ceux de la Polynésie et de Wallis et Futuna avaient leurs propres drapeaux qui n'étaient pas celui de la France. Trois collectivités de la République étaient donc représentées, mais le drapeau de la France était absent. À notre connaissance, cette situation n'a pas suscité de protestation de la part du gouvernement français. À La Réunion, aucun élu ne s'est indigné. C'est bien la preuve qu'il est possible de fonctionner de manière différente.

En dehors de La Réunion, un drapeau réunionnais progresse

Il est important de noter que lorsqu'un Réunionnais remporte une importante compétition sportive internationale, de plus en plus il va brandir un drapeau réunionnais qui n'est pas celui de la France. Pour le moment, celui qui a le plus de succès est le Mahaveli, un drapeau mis en place selon les règles de la vexillologie. C'est ce drapeau dans lequel s'est drapée Johanne Defay lors de sa victoire dans la manche la plus prestigieuse de la Coupe du monde de surf, l'US Open, le 2 août dernier. Une solution inspirée de celle des Jeux du Pacifique ne permettrait-elle pas d'enlever un prétexte de politisation des Jeux des îles de l'océan Indien ?

M.M.

À l'attention de Monsieur le Directeur de l'ONF Réunion. Concours de l'Arbre de l'année

Monsieur le Directeur. Je suis avec attention et une certaine nostalgie le concours de l'*Arbre de l'Année* qui a lieu actuellement.

Par nature, tous les arbres sont beaux. Et chacun de ceux qui ont été sélectionnés pour le concours de l'Arbre de l'année 2015 mériterait d'être retenu, si le seul critère était le sentiment de beauté qu'il peut dégager. Et on doit comprendre que les populations de telle région votent pour "leur" arbre.

Mon propos est d'attirer votre attention sur le fait que le *banian du rond point de La Glacière du Port* a participé, dans les années 1976 / 1980, à une démarche pédagogique exceptionnelle. Je peux en parler.

En effet, étant alors instituteur au Port et adjoint au Maire de cette ville, j'ai été étroitement associé, avec d'autres, à *tout ce qui s'est fait pour changer le climat d'un territoire* qui s'appelait à son origine « La Plaine des galets », avant qu'il devienne en 1886 la Commune du Port.

Avec le Directeur de l'ONF de l'époque, *Monsieur Pierre de Montaignac*, la Mairie du Port s'engagea, dans un partenariat visant à *doter la Commune de la première pépinière municipale de l'île*. Un ingénieur de l'ONF, *Monsieur Robert Berron*, fut désigné pour diriger le service « Espaces verts » de la ville. Très vite, ce service se mit en place avec une pépinière dans l'enceinte du Stade Lambrakis. Des plants furent mis en pots par milliers. C'était une *innovation dans une politique municipale*.

En accord avec le Maire *Monsieur Paul Vergès*, il fut décidé que les enfants des établissements scolaires de la ville seraient associés étroitement à la mise en terre des plants, lors de « Quinzaine de plantations ». *Des dizaines de milliers d'arbres ont été ainsi plantés au Port avec la participation des enfants*.

Au centre du « Rond point de la Glacière » furent mis en terre trois plants, en présence des élèves de classes du primaire, qui ont « tenu la pelle et l'arrosoir », de membres du Conseil municipal et des responsables du service « Espaces verts » autour de Robert Berron. Tout commença alors.

Très vite, cela se développa. Le résultat, nous l'avons aujourd'hui.

Cet arbre, plus qu'un bel arbre, symbolise d'une manière particulièrement éloquente, une vision municipale qui a alors associé un projet communal à la population. C'est peut-être cela qu'il faut communiquer au Jury national du présent concours.

J'ai voulu vous faire part de ce rappel qui appartient à une histoire somme toute bien récente.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à mon message et je ne doute pas que vous saurez le transmettre aux autorités nationales de l'ONF.

Bien respectueusement...

Raymond Lauret, ancien Premier adjoint au maire du Port.

Oté

Sak lé pri, lé pri !

An frans lo gouvèrnman sosyalis lé dan la kol jak soso èk so problinm shomaz. Shak éstan i di anons a nou in bèss pou la mwa proshin, boudikont ni konstat touzour in goumantasyon é dopi in bon koup do tan tou lé mwa, tout séga minm dans. Konm tou lé mwa lo minis di travay i dwa rann kont é tou lé mwa li trouv pa son kont, li pèrd in pé l'èr, li lé fatigé i di. Oblizé tou lé mwa, radoté konm in vié révèy pou di konm sa, lo shomaz i goumant, lo shomaz i goumant, i fatig a li. Li minm li rokoné, li lé an éshèk.

Lo gouvèrnman té i kont bokou la d'si, rapèl a zot "D'si lo krédit dinpo po lo konpétitivité é lanplwa". Konbyinn fwa la di a nou, domin sar bon. Lo gro mashin ki dové anbosh tout shomèr la fwaré, lo zafèr la fé plouf i di. Bann sindika la prévni, bann politik la di antansyon, tousala i tyinbo pa dobout, oki bourik. Lo gouvèrnman la distribié pliski n'an fo, 25 miliar i di é boudikont la kré ké san mil anplwa, in ryan ditou, in gout do dann loséan, d'après lé espésialis.

Dépitè d'èl i di, inn dépitè sosyalis la dévid son kèr la d'si. Pou èl sé vré in larnak tou so trikardaz la. Pou gingn larzan, lo patron di médèf momandoné la di konm sa "donn a nou larzan ni sar kré in million lanplwa" é pou byin taz lo gouvèrnman, èk son bann, zot la mèt in ti dantèl si zot véston é si lo dantèl té ékri "in million lannplwa". Daprè zot kisa lé réponsab dé sa, sak la doné, sak la pran ? Konm kréol i di, sak lé pri, lé pri !

Justin

« Ramas lo mou. » - in zour, in kozman.

Kosa I lé lo mou ? Sé lo kontrèr d'lo dir. Kan in péshèr i lès son lign filé, i di li donn lo mou. Kan li arplot son lign pars poison i ral pi a mor i di li ramas lo mou-sansa armas lo mou. Li la poin pou forsé pars poisson, soi li na pi d'fors, soi li ropoz in pé, épi lo péshèr la larg in gran bout la lign. Donk kan ou i ramas lo mou, ou i fors pa. Konm dann travay : zorèy i di lo moun l'après "bulé", kréol i di i ramas lo mou - mé pa solman, pars nana in bonpé mo po di sa ! In ramasèr d'mou sé in fingnan, in moun parès. Kosa zot i anpans zot ? Arien ditou ? Moin, pou mon par, mi fèrm mon také, nou va artrouvè.